leurs états à l'abri des chances de troubles intérieurs. Il y serait surtout question du séjour des étrangers en France, où leur esprit *s'infecte* de la contagion des doctrines révolutionnaires; toute la teneur de la note, est, dit-on, empreinte de récriminations déguisées contre la révolution de juillet, qui a ébranlé tous les trône, et rendu nécessaire la permanence des grandes armées.

— On écrit de Toulon, 4 décembre :

« L'expédition de Constantine a été définitivement décidée et déjà l'intendance militaire a reçu les numéros et la force des régimens qui doivent concourir à ajouter cette conquête à nos possessions d'Afirique. On dit que le général Mont d'Uzer, qui se trouve actuellement gouverneur de Bone et de ses dépendances, commandera une division de cette armée expéditionnaire. »

— Le *Mémorial bordelais* annonce que la duchesse de Berry est de nouveau enceinte, dit cette feuille, il n'y a rien de clandestin ni de mystérieux dans cette nouvelle, car l'illustre exilée témoigne publiquement à son époux, M. le comte de Lucchesi Palli, un attachement conjugal si évident aux yeux de tous, que l'événement que nous annonçons est de tous les événemens du monde le plus probable et le plus naturel.

*Du* 10. — Le *Journal des Débats* dit ce qui suit au sujet des conférences qui vont prochainement s'ouvrir en Allemagne :

« Ce n'est pas une chose facile de préciser d'avance ce qui va se faire ou plutôt se traiter à Vienne. Il serait plus aisé de dire ce qui ne s'y fera pas, ce qui ne s'y traitera même pas. En soulevant néanmoins un coin du voile jeté sur les délibérations futures des représentans de la confédération germanique, on arrive naturellement à supposer que les résistances constitutionnelles des états allemands du second ordre ont pris naguère une telle importance, qu'on a senti le besoin de rendre à la confédération germanique un ensemble et une unité qu'il s'agit aujourd'hui de concilier tant bien que mal avec l'indépendance individuelle des états, et avec le respect des formes de leur constitution. C'est là le problème qui va se poser à Vienne.

» Il ne s'agit pas d'une guerre ouverte au principe représentatif. Toutes les constitutions allemandes sont le libre acoomplissement, par les souverains, des promesses avec lesquelles ils ont affranchi l'Allemagne en 1814. Personne ne parle de lacérer des contrats aussi solennels, mais comme les devoirs des souverains sont de deux sortes, constitutionnels envers leurs sujets et fédéraux envers la diète, comme des incompatibilités fréquentes se révèlent entre ces deux situations, il suffirait de donner la prééminence à l'une sur l'autre, et les obligations fédérales tueraient les constitutions représentatives.

» Chaque état doit un contingent à la confédération. Il faut de l'argent pour payer des soldats, un bubget pour en lever. Que devient, en face du premier devoir, le droit que la constitution a donné aux chambres de rejeter le budget? Et qu'est-ce qu'une constitution dépourvue de cette dernière sanction? La diète ne veut pas des journaux, et il y a des états de la confédération germanique où l'esprit public est assez avancé pour la supposer première de toutes les libertés, celle de la presse. Que devient le vote des chambres, sanctionné par le souverain en présence d'un *veto* supérieur?

» Nous ne finirions pas s'il nous fallait énumérer tous les cas où il suffit de placer les devoirs fédéraux au-dessus des obligations constitutionnelles, pour frapper de mort les constitutions, et pour menacer l'indépendance des souverains.

» On ne refera pas l'Allemagne, soyons-en bien sûrs. La question qui doit se traiter à Vienne est moins haute, et pourtant elle n'en présente pas moins d'inextricables difficultés. Aussi parle-t-on déjà d'en protéger la solution par une mesure comminatoire, par une définition du droit d'intervention qui porterait aux nationalités allemandes le coup dont la limitation des droits constitutionnels frappe les institutions représentatives.

» Nous n'aimons pas à nous battre avec des fantômes. Nous attendrons, pour discuter cette question, qu'elle soit plus nettement posée. Jusque là nous avons meilleur espoir dans la sagesse des hommes d'état, qui cherchent de bonne foi un remède à une maladie qui a jusqu'ici défié tous les efforts.

» Dût au reste, ce droit de mutuelle intervention se consigner dans des actes authentiques, comme personne n'aurait sans doute compté d'avance sur l'assentiment de la France et de l'Angleterre à une déclaration qui bouleverserait tous les principes de droit public, et qui, appliquée sur une aussi grande échelle, équivaudrait à une rupture d'équilibre européen; nous ne voyons pas trop ce que la question aurait gagné à être ainsi traitée et résolue en l'absence des seules puissances qui ont à s'inquiéter de l'exercice d'un droit auquel elles ne peuvent d'avance consentir. Le jour où il s'agirait d'en user, que pèseraient les conférences de Vienne dans la balance? La France et l'Angleterre auraient sans doute aussi à prononcer. Ce sont là des engagemens qui n'ont pas besoin d'être écrits. »

PAYS-BAS. — *La Haye*, 9 *décembre*.

Le départ de S. A. R. le prince d'Orange pour Pétersbourg est maintenant positivement fixé au 15 décembre prochain. Son séjour y sera de deux mois. On croit pouvoir dire avec fondement que des vues politiques se rattachent à ce voyage.

Le 6 décembre, M. Potemkin, a qui quelques journaux ont donné à tort le titre de prince, a présenté au roi ses lettres de créance comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Outre ce ministre, l'ambassade russe près notre cour se compose actuellement du chargé d'affaires temporaire, le prince Dolgorouki et du secrétaire de légation, Donauroff.

*Gand*, 9 *décembre*.

Tous les fabricans de notre ville, appartenant à l'industrie cotonnière, se sont réunis ces jours derniers et ont signé une requête, qu'une députation, composée de MM. Claes de Cock, de Hemptinne et Ferdinand Lousbergs, est chargée d'aller présenter à S. M. Léopold. Cette pétition, autre que celle de MM. les imprimeurs, dont nous avons déjà parlé, contient l'exposé de la situation critique de l'industrie cotonnière et la demande de la coopération du gouvernement pour la faire cesser. Cette députation est partie pour Bruxelles. (*Messager.*)

*Du* 10. — Les deux illustres envoyés, MM. de Dietrichstein et d'Arnhim, dînent, soupent à la cour de Léopold et partagent tous les amusemens du palais enchanté.

Nous n'avons pas encore appris qu'ils aient entendu d'autres Belges que nos histrions politiques, qu'ils aient pénétré jusque dans les besoins des masses, qu'ils se soient mis en devoir d'apprécier la conduite infâme du ministère à l'égard de l'industrie, et de toucher du doigt l'anarchie déplorable qui fait le fond du gouvernement belge. Peut-être ces honorables envoyés s'instruisent-ils en silence; et leurs informations, pour être secrètes, lentes et bien mûries, n'en seront-elles que plus sûres. C'est l'espoir des vrais Belges. Il leur importe que les puissances sachent dans quel gouffre ils sont tombés.

Au surplus, bien que le ministère n'ait rien perdu de sa morgue et de son arrogance pour ses administrés, nous voyons que depuis quelque tems il fléchit plus facilement sur la question extérieure; et la conclusion de la convention de Zonhoven nous prouve qu'une influence toute puissante agit en ce moment sur ses déterminations.

Après la libre communication de Maestricht avec la Hollande et l'Allemagne, viendra sans doute la liberté des communications entre la même Hollande et la Belgique; liberté stipulée formellement dans l'armistice de novembre et de décembre 1830 et dans la convention du 21 mai. Nous savons que l'exécution de cette clause répugne à notre ministère, et qu'il y voit de grands dangers pour lui : tout rapprochement, tout symptôme de conciliation et de paix le fait trembler; il n'a d'existence possible que par les passions et les haines.

Il faut cependant que ces inimitiés s'apaisent un jour, et il appartient aux diplomates impartiaux de l'Autriche et de la Prusse de hâter ce moment désiré. C'est la partie la plus honorable de leur mission; espérons qu'elle sera aussi celle à laquelle ils attacheront le plus d'intérêt. En accomplissant cette œuvre de pacification, en étouffant chez nous la plus immorale, comme la plus coupable des révolutions, ils auront bien mérité de leurs monarques dont ils auront aussi affermi les trônes, et de la Belgique qu'ils auront délivrée du brigandage et de l'anarchie. (*Messager.*)

— Une éclipse totale de lune aura lieu le jeudi 26 de ce mois, à l'heure la plus favorable pour les curieux. Elle commencera à 7 heures 53 minutes du soir et finira à 11 heures 30 minutes; le milieu sera à 9 heures 42 minutes. Dans tout l'intervalle de 8 heures 52 minutes, fin de l'immersion, à 10 heures 31 minutes, commencement de l'immersion, la lune, entièrement plongée dans l'ombre de la terre, sera encore éclairée par la lumière diffuse; ainsi elle ne disparaîtra pas entièrement.

La fameuse comète dont le retour périodique effraie, de 80 en 80 ans, les habitans du globe, n'est attendue que pour 1835.

*Anvers*, 11 *décembre*.

Il serait tems qu'on cessât de se faire illusion, et qu'on renonçât à tous les pauvres moyens employés pour nous étourdir et nous tromper sur notre position véritable : qu'on reconnaisse enfin l'imminence du danger ou le défaut d'exportations entraîne la nation. Des hommes ignares, pour ne pas dire mal intentionnés, proclament envain que le commerce est prospère, alors qu'ils voient arriver dans nos ports des navires anglais et américains, chargés de café, du thé ou de poivre; mais, on ne saurait trop le répéter, ces importations sont bien loin d'apporter des avantages marquans au pays; il en résulte, sans doute, quelque peu de profit local et de gain pour la main d'œuvre, mais c'est chose insignifiante, alors que ces navires n'emportent point en échange